

INTERCOMMUNALITÉ

Arc mosellan : un contrat avant les crédits

L'Arc mosellan a signé son contrat de ruralité en sous-préfecture. Un passage obligé et un acte fort.

- VU 79 FOIS
- LE 09/12/2017 À 05:00



Photo HDLa CCAM s'est dotée d'un contrat de ruralité mais aussi d'un projet de territoire. Photo Philippe NEU

L'intercommunalité a pris du galon au passage de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Le développement économique, la promotion touristique sont déjà de sa responsabilité. Demain, elle aura à répondre de la protection des inondations et de l'assainissement pour ne citer que ces deux exemples. En contrepartie, l'Etat fixe des exigences nouvelles afin de savoir pourquoi il va distiller ses dotations.

C'est dans ce contexte que les communautés de communes ont été appelées, courant 2017, à élaborer un contrat de ruralité, document qui fixe des objectifs en termes d'investissements jusqu'en 2020. Tous doivent s'articuler autour de six grands thèmes : accès aux services et aux soins ; revitalisation économique ; attractivité du territoire ; mobilité ; transition écologique ; cohésion sociale.

La communauté de Cattenom et environs a été une de premières à contractualiser le document avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et consignations. Aujourd'hui, c'est L'Arc mosellan qui ferme la marche. La signature de son contrat de ruralité a eu lieu en sous-préfecture, jeudi matin.

Pour la collectivité locale, cette étape n'est pas neutre. « Ce contrat nous a permis d'affiner un projet de territoire qui n'existait pas vraiment », reconnaît le président de la CCAM, Pierre Heine. Au passage, il salue l'énorme travail de l'ensemble de ses services qui n'ont pas compté les heures, aux côtés des élus. De même il se réjouit que cette « feuille de route », ait été validée à l'unanimité par le conseil communautaire. Un signal politique fort.

Investissements structurants

Sur le papier, L'Arc mosellan a listé des actions prioritaires comme l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire ; des actions de sensibilisation au développement durable ; la mise en place d'une animation économique ; la création d'un conseil de développement...

L'Arc mosellan pourra prétendre aux financements sur ses prochains dossiers d'investissements. La conteneurisation des poubelles quartier République à Guénange ou la construction des multi-accueil de Königsacker, Metzervisse et Kédange sont des projets susceptibles d'être éligibles aux crédits du contrat de ruralité.

En 2017, les collectivités de Moselle ayant signé leur contrat de ruralité ont pu se partager une enveloppe de 2,3 M€.